

Paris, le 7 juillet 2006



CPDP
Parc Saint-Christophe
Pôle Galilée 3
10 av de l'Entreprise
95865 CERGY-PONTOISE Cedex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission particulière du débat public sur le prolongement de la A104,

Nous tenons à vous remercier et vous féliciter, au nom de nos associations de sauvegarde de l'environnement et d'usagers des transports, pour la maîtrise dont vous avez fait preuve lors des réunions souvent fort bruyantes.

Nous regrettons beaucoup que la dernière réunion n'ait pu se tenir, nous privant ainsi de la synthèse tant attendue.

Sur l'ensemble des débats et contributions diverses, nous sommes extrêmement déçus en particulier par les arguments sur l'opportunité de cette infrastructure qui n'ont pas été étayés sur les aspects sociaux, économiques et prévisionnels. Car, en se basant sur des données passéistes et dépassées, ces arguments ne tiennent pas compte de l'évolution prévisible de notre société, des comportements et contraintes à venir en matière de mobilité et de transports (surenchérissement des prix des carburants, effet de serre, nouvelle approche dans l'aménagement du territoire).

Nous aurions également aimé entendre, dans ce débat, des experts qui puissent nous éclairer et nous apporter des contributions efficaces mais cela n'a pas été le cas, hormis dans le domaine de la santé.

En outre, nous avons constaté que, non seulement au sein des débats mais aussi dans les nombreux contacts que nous avons eu avec les populations (y compris non riveraines des tracés), une opposition très majoritaire à cette infrastructure.

Il faut également rappeler que c'est près de 500 associations représentant 50.000 personnes qui se sont prononcées clairement contre le prolongement de la A104 de MERIEL, MERY-SUR-OISE à ORGEVAL notamment lors de l'Assemblée générale d'Ile-de-France Environnement le 1^{er} avril 2006.

Nous considérons nos propositions figurant dans le cahier d'acteurs n°5 et 6 comme les plus réalistes, les moins onéreuses, les plus respectueuses de la santé des habitants et de l'environnement ; elles s'inscrivent dans une conception harmonieuse et durable de notre région.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément de prendre en compte notre position partagée par la majorité des habitants sur l'inopportunité de cette infrastructure et de la communiquer à M. le ministre des transports.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission du débat public, l'expression de nos salutations les meilleures.

Claude Loiseau
Vice-président IDFE
Délégué département des Yvelines AUT
Membre associé du CESR